

Décision

Générale

colonial

Décision n° 487 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 487

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mars 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le rachat de la rente d'ue à M. Abdou Awad Mohamed, chef de coolies au service des Travaux publics, à la suite de son accident du travail survenu le 21 février 1966. Le montant de ce rachat est fixé à cent quarante-sept mille cinq cent vingt francs Djibouti (147.520 FD). La dépense visée à l'article 2 ci-dessus est imputable au budget local, exercice 1967, chapitre 1er, article 2, paragraphe 2.